

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le treize décembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 20

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FARDIN, Chantal PASSET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ, Odile DELPECH-SINET

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE à Chantal PASSET, Jean-Michel DELOCHE à André PERRILLAT-AMEDE, Bruno DUMEIGNIL à Laurence AUDETTE, Gaëlle VERJUS à Rémi FARDIN, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Claude COLLOMB-PATTON

Absents : 5

Pierre BARRUCAND, Stéphane BESSON, Amandine DUNAND, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA

Secrétaire de séance : Odile DELPECH-SINET

[DEL2023-107 - CREATION POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET CONSEILLER\(ERE\)
FRANCE SERVICES](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1 ;

Vu le budget prévisionnel 2024 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 12 décembre 2023 ;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

L'espace France services des Vallées de Thônes, créé en août 2021, a été rapidement identifié par les habitants du territoire de la CCVT comme un service utile et efficace, à taille humaine, pour toute personne souhaitant bénéficier d'informations et conseils et d'un accompagnement pour la réalisation de ses démarches administratives du quotidien. A ce jour, 9 services publics nationaux sont partenaires du dispositif.

Depuis son ouverture, le service connaît une fréquentation en croissance constante, avec des périodes récurrentes de surfréquentation, auxquelles le service peine à faire face avec son effectif actuel. Le volume de demandes à traiter devrait encore croître à compter de janvier 2024, avec l'intégration dans le bouquet de service d'un nouveau partenaire, l'ANAH, pour l'accompagnement des demandes concernant « Ma prime rénov' », puis très rapidement dans l'année, de celles concernant « Ma prime adapt' ».

De plus, outre la prise en charge directe du flux des usagers, il est attendu des France services qu'elles contribuent à la mise en œuvre d'actions locales d'inclusion numérique et qu'elles s'engagent dans une démarche d'aller-vers, selon des modalités à adapter aux besoins de chaque territoire, et qui prendront, sur le territoire de la CCVT, la forme de permanences d'accueil délocalisées dans diverses communes.

Afin d'assurer les fonctions relatives à la France services, il convient de créer au sein de la Collectivité un poste à temps complet dont les missions seront les suivantes :

- Renforcer l'équipe en charge de l'accueil et de l'accompagnement des usagers, notamment le premier accueil, et contribuer à la continuité du service durant les périodes d'absences (congrés, formations...) des autres agents du service ;
- Animer l'Espace Public Numérique, définir et mettre en œuvre des actions d'inclusion numérique ;
- Participer au déploiement de permanences délocalisées sur le territoire de la CCVT.

La dépense concernant cette création de poste a été prévue au budget prévisionnel 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial (catégorie C) à temps complet à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Odile DELPECH-SINET



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Odile DELPECH-SINET".

Délibération transmise en Préfecture le 26.12.2023
Publiée le 26.12.2023